

COMMUNIQUE DE PRESSE

POMMES DE TERRE : 2026, VERS UNE CHUTE SANS PRÉCÉDENT DE LA PRODUCTION FRANÇAISE

Après une campagne 2025 marquée par une forte surproduction européenne, les producteurs avaient réduit leurs surfaces pour rééquilibrer le marché. Le choc climatique de 2026 bouleverse désormais la donne : les rendements atteignent des niveaux historiquement bas et la production française pourrait très fortement reculer, sur l'ensemble des débouchés : marché du frais, transformation industrielle et féculé. Face à cette situation, l'UNPT appelle la filière et les pouvoirs publics à prendre leurs responsabilités immédiatement.

Production française 2026 : chute potentielle de -23 % en un an

Après cinq épisodes successifs de canicule et un déficit hydrique exceptionnel, les projections de l'UNPT conduisent à ce stade à un rendement moyen national en pomme de terre de consommation d'environ 37,4 t/ha, contre 43,5 t/ha en 2025 (-14 %) et 43,1 t/ha en moyenne quinquennale (-13 %). Il s'agirait du plus faible rendement observé depuis plus de 30 ans, après l'épisode déjà historique de 2022.

Ce choc intervient alors que les producteurs avaient déjà réduit leurs surfaces après la surproduction de 2025 : - 10 % en France et -11 % en Europe du Nord-Ouest (zone NEPG). La combinaison des deux facteurs entraînerait une baisse massive de la production française de l'ordre de -23 % en un an, soit près de 2 millions de tonnes de pommes de terre de consommation en moins qu'en 2025.

À la faiblesse attendue des volumes vont s'ajouter une récolte plus hétérogène, avec des calibres plus petits, de teneurs en matière sèche variables et parfois des désordres physiologiques. Les cahiers des charges et critères de réception des acheteurs devront impérativement être adaptés à la réalité de la récolte 2026 pour valoriser tous les volumes disponibles et ne pas aggraver les pertes économiques des producteurs.

Le choc économique exceptionnel doit être partagé sur toute la chaîne de valeur

Face à cette situation exceptionnelle, l'UNPT appelle l'ensemble des acteurs de la filière à tirer les conséquences économiques de la nouvelle réalité de la récolte. Les réponses devront se construire dans le dialogue entre producteurs et acheteurs, particulièrement au sein des interprofessions CNIPT et GIPT.

La filière est une chaîne : producteurs et leurs organisations, négociants, industriels, restauration hors foyer, distributeurs et consommateurs sont directement interdépendants. La baisse brutale des rendements et des volumes disponibles devra nécessairement se traduire tout au long de cette chaîne de valeur. Elle ne peut conduire à concentrer sur les seuls producteurs les conséquences économiques désastreuses de cette situation exceptionnelle.

¹ Sur la base des prélèvements de terrain réalisés par l'UNPT pour le compte du CNIPT depuis juillet 2026

Volumes non produits : les producteurs ne doivent pas subir la double peine

Pour de nombreuses exploitations, la baisse des rendements signifie qu'une partie des volumes contractualisés ne pourra tout simplement pas être produite. L'UNPT n'acceptera pas que les producteurs soient contraints de racheter ou compenser à leurs frais sur le marché libre des volumes qu'ils n'ont pas pu produire du fait des conditions climatiques exceptionnelles. L'aléa climatique doit permettre d'adapter, en toute transparence, les volumes contractuels à la réalité de la récolte, dans le respect des engagements de chacun.

En France, ces situations devront être examinées au regard des dispositions protectrices issues des lois EGAlim (forces majeures, aléa climatique exceptionnel). Les interprofessions CNIPT et GIPT doivent donc permettre de construire urgemment des réponses communes sur les volumes non livrables, la qualité et les conséquences économiques de la campagne.

Cette problématique dépassant les frontières françaises, l'UNPT demande également au Gouvernement d'engager un dialogue déterminé avec ses homologues européens afin d'éviter que la production française contractualisée à l'étranger ne se traduise par une multiplication des différends commerciaux entre producteurs et acheteurs.

Une réponse exceptionnelle de l'État demandée pour permettre aux producteurs d'amortir le choc

Enfin, au regard de l'ampleur potentielle des pertes économiques pour les producteurs, évaluées à ce stade par l'UNPT à au moins 400 millions d'euros², la seule réponse de la filière ne pourra suffire.

L'UNPT demande à l'État d'anticiper dès maintenant un dispositif exceptionnel de soutien aux producteurs les plus durement touchés, afin de leur permettre d'absorber une partie du choc.

L'urgence est de mise : les choix d'assolement pour 2027 sont en cours. Il faut permettre aux producteurs de leur donner les moyens suffisants d'assurer la continuité de leur activité pour préserver durablement le potentiel français de production de pommes de terre, indispensable à l'approvisionnement de l'ensemble de la filière et des consommateurs français.

² Estimation fondée sur le prix moyen des contrats industrie pour la campagne 2026-2027